CONCOURS DE LA JOURNÉE AIME TES PONTS COUVERTS

L'Association Patrimoine Nouveau-Brunswick offre les prix suivants:

Un prix en espèces de 50 dollars et une reproduction encadrée d'un pont couvert!

- Les soumissions doivent être envoyées par courriel à: info@amnb.ca par 9 août à midi Atlantique.
- Soumettez une photo ou une vidéo de vous à l'un des ponts couverts du Nouveau-Brunswick pour participer au tirage du prix de 50$.
- Envoyez une description ou une vidéo de votre rituel favori concernant les ponts couverts (retenez-vous votre souffle pendant la traversée? chantez-vous à tue-tête?) pour participer au tirage au sort d'une reproduction encadrée d'un pont couvert!

Voici comment entrer :

- Une seule inscription par adresse électronique sera acceptée. La participation doit inclure votre nom, votre adresse complète et votre numéro de téléphone.
- Les prix seront attribués dans l'ordre dans lequel ils ont été tirés.
- Les noms des gagnants, ainsi que leur adresse (ville / province / pays) seront publiés sur la page Facebook de l'APNB.
- APNB se réserve le droit de publier toute photo sur sa page Facebook, en remerciant le photographe. Les participants peuvent refuser l'autorisation d'utiliser leurs photos en indiquant « PERMISSION REFUSE » dans l'objet de l'envoi par courrier électronique.
- Nous nous réservons le droit de disqualifier les entrées suspectées et / ou frauduleuses.

AVERTISSEMENT : LES GENS QUI PARTICIPENT AU CONCOURS DE LA JOURNÉE AIME TES PONTS COUVERTS DEVRONT LE FAIRE À LEURS PROPRES RISQUES.

L'Association du patrimoine du Nouveau-Brunswick (APNB) est un organisme à but non lucratif qui parraine parfois des événements qui font la promotion du patrimoine bâti du Nouveau Brunswick. La journée Aime tes ponts couverts est un événement parrainé par l'APNB. Veuillez prendre note qu'il n'y a pas de surveillance aux 58 ponts couverts. L'APNB n'a aucun contrôle de l'environnement qui entoure les ponts couverts. La personne qui choisit de participer aux activités de la journée Aime tes ponts couverts doit le faire sans compromettre leur propre bien-être et celui des autres.

Il est aussi important de noter que lorsque vous visitez les ponts couverts, vous devez respecter et d'appliquer en tout temps la Loi sur les véhicules à moteur du Nouveau-Brunswick. Voici quelques suggestions et précautions à considérer avant d'entreprendre votre aventure de la découverte des ponts couverts :

Lorsque vous visitez n’importe quel des 58 ponts couverts du Nouveau-Brunswick, n’oubliez pas que certains de ces ponts sont encore utilisés. ***Ralentissez et soyez sécuritaires.***

Les photos seront inscrites au tirage. Puisque nous nous préoccupons de votre sécurité, nous vous demandons de ne pas vous mettre en danger pour essayer de prendre la photo parfaite. Ce n’est pas la qualité de la photo qui compte – il faut avoir du plaisir et être sécuritaire!

Faites attention à ce qui vous entoure lorsque vous prenez une photo, surtout en stationnant ou en sortant de votre voiture. Pour votre propre bien-être et celui des autres, ne restez pas à l’embouchure du pont couvert ou trop près du bord de la rivière ou du ruisseau qui coule sous le pont en prenant des photos de groupe ou un autoportrait.

Vous pouvez trouver une liste des ponts couverts et leurs directions routières en faisant la recherche suivante sur Google : gouvernement du Nouveau-Brunswick – ponts couverts.